

# Accès aux droits santé



92

# Sommaire



1. Les PASS	3 à 4
2. La PFIDASS du 92	5
3. PASS/PFIDASS lequel choisir ?	6
4. Les PMI : missions et liste des PMI	7
5. Les centres de planification et d'éducation familiale : missions	8
6. les CeGIDD Centres Gratuits d'Information de Dépistage et de Diagnostic :	9
7. Les CMP Centres Médico Psychologiques : missions	10
8. Les Réseaux Santé	11 à 13
9. Le numéro vert "coronavirus" pour les sans abri	14
10. Mise à jour du support	15



# Les PASS

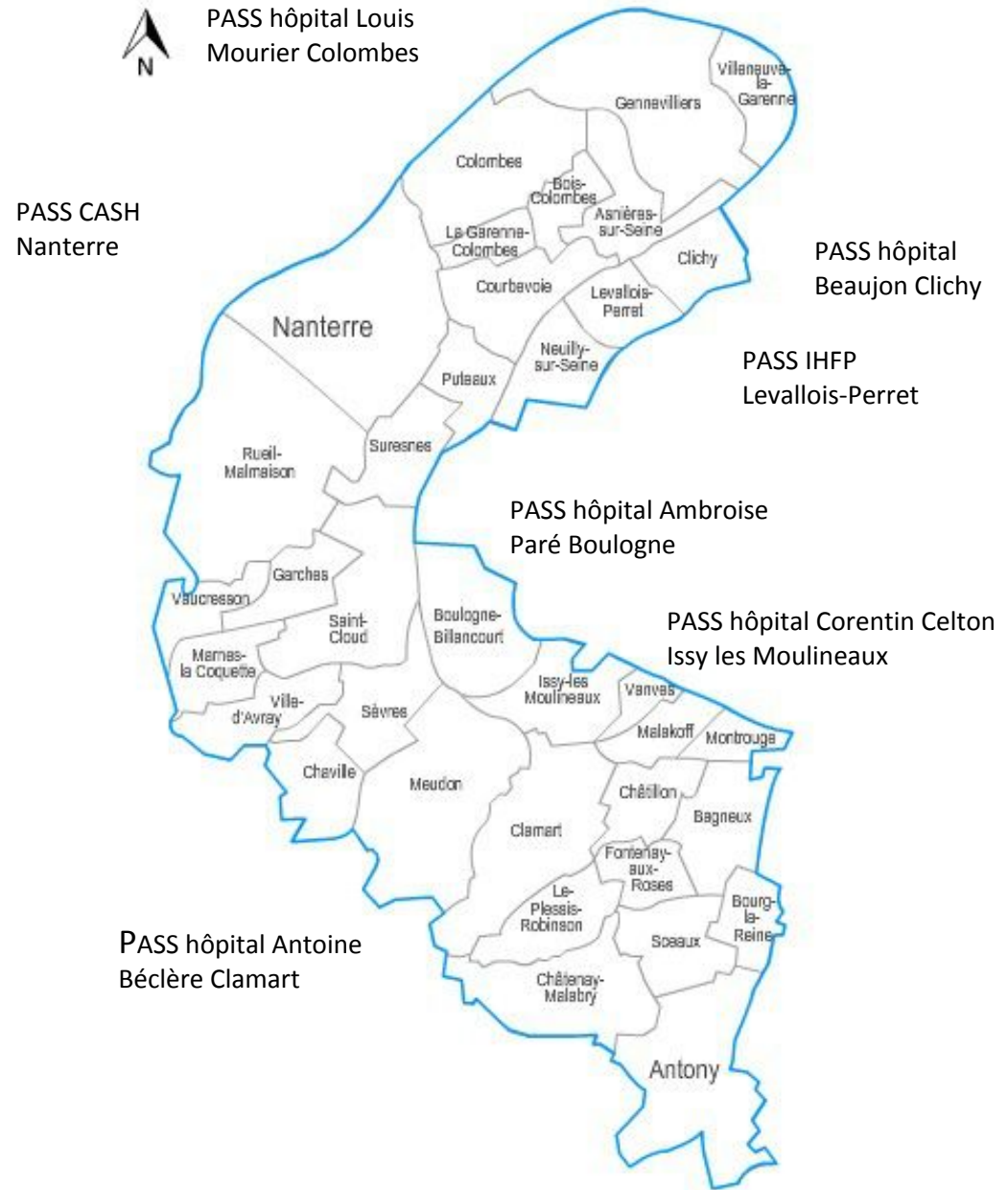
## PRÉSENTATION ET MISSIONS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont destinées aux personnes ayant des **problèmes financiers** et/ou une **couverture santé incomplète ou inexistante**.

Les individus pris en charge peuvent bénéficier :

- de consultations de médecine générale ou spécialisée
- de soins
- de médicaments
- d'un accompagnement dans les démarches administratives par un assistant social

# Les PASS de Médecine générale et spécialisée dans le 92





# La Plateforme d'Intervention Départementale d'accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS)

## Missions et fonctionnement

- +** Face à un bénéficiaire en situation de renoncement à des soins, de quelque nature qu'ils soient, un bénévole peut transmettre par e-mail, avec l'accord de l'intéressé, à la CPAM des Hauts de Seine, [PFIDASS92.cpam-nanterre@assurance-maladie.fr](mailto:PFIDASS92.cpam-nanterre@assurance-maladie.fr), le simple formulaire [ci-joint](#), précisant, les coordonnées de l'assuré, les soins non réalisés, les causes, et les coordonnées du bénévole
- +** Un conseiller de la CPAM prend alors contact avec l'assuré pour lui proposer un accompagnement et un suivi personnalisés, à la fois en matière d'accès aux soins (recherche de professionnels de santé...) et aux droits (droits non ouverts, aides possibles...)
- +** Sont exclus de ce dispositif les bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale d'Etat)
- +** Le bénévole est informé à chaque étape de l'accompagnement



# PASS / PFIDASS

## Lequel choisir ?

Le choix se fera selon trois critères : l'**urgence** des soins, le **degré de couverture santé**, et la **proximité géographique** d'un PASS

### Orienter les personnes **vers un PASS** :

S'il s'agit de soin urgent

Si l'individu est bénéficiaire de l'AME

Si le PASS est proche géographiquement

### Orienter les personnes **vers un PFIDASS** :

S'il ne s'agit pas de soins urgents

S'il n'y a pas de PASS à proximité

si les bénéficiaires ont un n° de SS: faire un signalement à la PFIDASS via le formulaire de saisine



# Les Centres de Protection Maternelle Infantile (PMI)

## Missions

- + Suivi de grossesses, consultations post natales
- + Consultations infantiles de suivi préventif des enfants de moins de 6 ans
- + Vaccination gratuite des enfants de moins de 6 ans
- + Consultation de psychologues
- + Possibilité d'interprétariat

*Pour plus d'information se référer au document "les PMI du 92".*



# Les Centres de planification et d'éducation familiale

## Leurs missions

- + Consultations de contraception
- + Entretiens avec des conseillers conjugaux
- + Contraceptifs, tests de grossesse, peuvent être fournis gratuitement aux mineurs

*Pour plus d'information se référer au document "les Centres de planification et d'éducation familiale du 92".*





# Les Centres Gratuits d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

## LEURS MISSIONS

**Prévention**

**Dépistage**

**Diagnostic**

**VIH, Hépatite, Infections sexuellement transmissibles**

*Pour plus d'information se référer au document "les CEGIDD du 92".*



# Les Centres médico psychologiques (CMP)

## LEURS MISSIONS

- Accueil gratuit des personnes en souffrance psychique
- prévention et consultations gratuites en psychiatrie

*Pour plus d'information se référer au document "les CMP du 92".*



# Les Réseaux Santé

## Présentation et objectifs

### Les 3 Réseaux Santé des Hauts-de-Seine



Il s'agit d'associations financées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (ARS).

Depuis 2017, sur les recommandations de l'ARS, ces réseaux ont pour objectif d'axer leurs activités sur l'accès aux soins pour des personnes en situation de **vulnérabilités sociales et sanitaires**.



# Les Réseaux Santé

## Leurs missions

**Ils doivent poursuivre de nombreuses actions dont notamment :**

- Développer l'accompagnement physique vers l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables
- Former les intervenants professionnels et acteurs associatifs à l'identification, à la prévention et à l'accompagnement vers les soins des publics en situation de vulnérabilité.
- Promouvoir, animer, porter, des actions d'éducation à la santé, de prévention et d'accès aux soins vers les populations en situation de vulnérabilité.
- Développer le recueil de données quantitatives et qualitatives sur les populations en situation de vulnérabilité sur le territoire et sur les déterminants sociaux de santé (facteurs de risque, difficultés d'accès aux soins, etc.).



# Les Réseaux Santé

## Pourquoi les solliciter ?

**C'est dans le cadre de ces missions que les structures du SPF peuvent contacter les Réseaux et les solliciter notamment :**

- Pour obtenir des conseils pour orienter un patient afin qu'il ait accès aux soins les mieux adaptés pour son cas,
- Pour organiser des actions ou de activités de sensibilisation - Nutrition - Vaccinations – consultations (exemple PASS ambulatoire d'Osmose) - prévention ....
- Pour être présents sur le site de vos structures à votre demande pour recenser les besoins, détecter le renoncement aux soins ....

*Pour plus d'information se référer au document "les réseaux santé du 92".*



## Le numéro vert “coronavirus” pour les sans abri



**Le numéro gratuit 0 800 946 690 est ouvert 7 jours sur 7 de 7h à 22h**

- il permet aux médecins en ligne de les détecter, les diagnostiquer, les orienter et les soigner
- il peut être composé, non seulement par les sans abri, mais aussi par les travailleurs sociaux, les bénévoles d’associations qui assurent des maraudes, voire le grand public
- le médecin bénévole en ligne, avec quelques questions, détecter un cas suspect, puis appeler le 15 en cas d’urgence, ou orienter la personne vers une permanence d’accès aux soins de santé



# Mise à jour du support

Pour toute observation, remarque, mise à jour, merci de contacter :

- Bénédicte Di Bona, [benedicte.dibona@spf92.org](mailto:benedicte.dibona@spf92.org), 06 14 22 66 68
- Antonio Visus, [antonio.visus@spf92.org](mailto:antonio.visus@spf92.org), 06 67 35 94 21
  - Philippe Labarthe, [philippe.labarthe@spf92.org](mailto:philippe.labarthe@spf92.org)